



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-042-2024-08

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2024

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2024-08-21-00012 - Arrêté modifiant l'Arrêté

n°IDF-2024-07-01-00005 fixant les délais pour le dépôt des
demandes de reconnaissance comme Organisme à vocation sanitaire
(OVS) ou Organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT)?? (2
pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-08-21-00012

Arrêté modifiant l'Arrêté
n°IDF-2024-07-01-00005 fixant les délais pour le
dépôt des demandes de reconnaissance comme
Organisme à vocation sanitaire (OVS) ou
Organisation vétérinaire à vocation technique
(OVVT)

ARRETE

**modifiant l'Arrêté n° IDF-2024-07-01-00005 fixant les délais pour le dépôt des
demandes de reconnaissance comme Organisme à vocation sanitaire (OVS)
ou Organisation vétérinaire à vocation technique (OVVT)**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le livre II du code rural et de la pêche maritime partie législative et notamment l'article L. 201-9 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime partie réglementaire et notamment les articles R. 201-12 à R. 201-17, R. 201-18 à R. 201-23 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2013 relatif au contenu des dossiers de reconnaissance d'un organisme à vocation sanitaire, d'une organisation vétérinaire à vocation technique et d'une association sanitaire régionale conformément aux articles R. 201-14, R. 201-20 et R. 201-26 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDÉRANT qu'il incombe au préfet de région de fixer les délais pour le dépôt des demandes de reconnaissance et de transmettre ces demandes pour approbation au ministre de l'agriculture ;

CONSIDÉRANT qu'aucun dossier n'a été déposé pour un demande de reconnaissance comme Organisme Vétérinaire à Vocation Technique.

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Île-de-France ;

ARRETE

Article 1er :

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

« La période de dépôt des dossiers de demandes de reconnaissance comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) animal, OVS végétal de la région Ile-de-France pour la période 2025-2029 est ouverte du 1^{er} juillet au 15 août 2024 ;

La période de dépôt des dossiers de demandes de reconnaissance comme Organisation Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT) pour la période 2025-2029 est ouverte du 1^{er} juillet au 30 octobre 2024. »

Article 2 :

A l'exception de ce qui précède, l'ensemble des droits et obligations prévu par l'arrêté n° IDF-2024-07-01-00005 demeurent inchangés.

Fait à Paris, le 21 août 2024

Le directeur régional et interdépartemental par
intérim, de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt,

SIGNE

Benjamin GENTON